



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 14 septembre 2011

Communiqué de presse

Plus de sécurité pour les patients grâce au dossier pharmaceutique

A partir de mi-septembre, les patients fribourgeois peuvent demander la création d'un dossier pharmaceutique. Fruit d'une collaboration principalement entre la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et la Société des pharmaciens du canton de Fribourg, ce dossier a pour objectif une meilleure prise en charge des patients par les médecins, notamment en cas d'urgence.

Le dossier pharmaceutique est une liste spécifique à chaque patient regroupant l'ensemble des médicaments qui lui ont été délivrés par un pharmacien pendant les 18 derniers mois sur la base des ordonnances médicales, respectivement sur le conseil d'un pharmacien. Les patients fribourgeois peuvent demander dès aujourd'hui la création d'un tel dossier dans la grande majorité des pharmacies du canton.

Pour une prise en charge plus sûre

L'objectif consiste à mettre à disposition des médecins les données sur les médicaments acquis par un patient, afin qu'ils puissent établir leur anamnèse médicamenteuse de façon simple et sûre. L'accès à un dossier pharmaceutique étant important particulièrement en cas d'urgence, l'hôpital fribourgeois, de même que le Réseau de soins en santé mentale ont été associés étroitement à la mise en œuvre de la première phase de ce projet pilote. Les médecins installés le seront dans une deuxième phase. Un tel accès peut être particulièrement utile pour les médecins des services d'urgences des hôpitaux et pour les médecins de premiers recours, notamment lorsque les patients sont des personnes âgées qui ne peuvent indiquer que de façon très vague les médicaments qui leur ont été prescrits. Pour une raison évidente de protection des données, l'autorisation d'accès doit néanmoins être donnée expressément par le patient.

Le dossier pharmaceutique a été construit sur des bases existantes en matière d'infrastructures et de données. En effet, l'idée première de créer un tel dossier a germé auprès de la société qui s'occupe de la facturation des pharmacies (Ofac). Celle-ci dispose pour ce faire de quantités de données personnelles relatives aux médicaments prescrits aux patients. Le soutien de la DSAS à ce projet est motivé par la solution qu'il propose à une problématique de santé publique, à savoir la prescription inadéquate de médicaments et les dangers que cela peut représenter pour les patients (prescriptions doubles ou interactions dangereuses entre médicaments). Une attention particulière a été donnée à l'aspect de la protection des données des patients; la législation en vigueur est strictement respectée.

Le dossier pharmaceutique: un choix du patient

Concrètement, tout patient fribourgeois peut demander l'ouverture de son dossier pharmaceutique dans la majorité des pharmacies du canton. Il devra pour cela donner son accord sur un formulaire d'adhésion. La prestation est gratuite.

Les patients n'ont aucune obligation de créer un dossier pharmaceutique; une fois le dossier créé, ils peuvent à tout moment refuser d'en donner l'accès. Le patient aura un accès à ses données via internet, par le biais d'un réseau sécurisé (abilis+). Cela peut se révéler utile également en cas de voyage.

Le financement du projet est assuré par la Société des pharmaciens du canton de Fribourg pour un montant de 15 000 francs. La DSAS y a également contribué par une participation unique de 15 000 francs.

Comme l'a souligné la Directrice de la santé et des affaires sociales, Anne-Claude Demierre, le dossier pharmaceutique est un plus pour le patient. Il est le fruit d'une collaboration interdisciplinaire dans un but de santé publique. La DSAS, de même que les différents partenaires impliqués, conseillent aux patients la création d'un tel dossier auprès de leur pharmacie de référence.

Contacts

—

Laurent Medioni, DSAS, Service de la santé publique, Pharmacien cantonal, T +41 79 915 75 71 (14 h 00-15 h 00)

Christian Repond, Président de la Société des pharmaciens du canton de Fribourg, T + 41 26 913 10 80 (14 h 00-15 h 00)

Communication

—

DSAS, Claudia Lauper, Conseillère scientifique, T + 41 26 305 29 02, M + 41 79 347 51 38